

COMMUNE DE Prefecture

TORSAC 016 211005024-20240826-D2024316-DE

Reçu le 17/09/2024

16410 TORSAC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**délibération :**  
**D\_2024\_31\_6**

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 26 août à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 10

Date de convocation du : 22 Août 2024

Présents : 9

**Présents :** BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, BRISSEAUD Philippe, VARAS-DIARRA Catherine, TARDY Marie-Line, GREGOIRE Hervé, SURGET Chantal, LABUSSIÈRE Patricia

Votants : 10

**Pouvoirs :**

SAUMON Didier a donné pouvoir à BREARD Catherine

**Objet : Réforme des ZRR**

**Absent(s) :** SAUMON Didier

**Secrétaire de Séance :** Bernard BOUCQ

Maintien de la commune de Torsac en ZRR après le 1er juillet 2024

Madame le Maire informe le conseil que la réforme des "zones de revitalisation rurale" (ZRR) a été adopté au Sénat, dans le cadre de la loi de finances pour 2024.

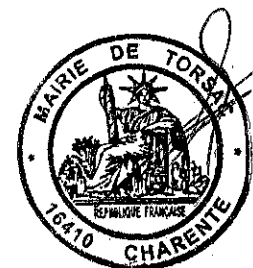
Le nouveau zonage "France Ruralité Revitalisation" (FRR) entre en vigueur au 1er juillet 2024. 17700 communes seront zonées FRR et nous n'en faisons pas parti.

Cependant, afin de ne laisser aucune commune sans solution, le 1er Ministre a fait le choix du maintien dans le zonage des 2200 communes sortantes afin de continuer à les accompagner et de leur permettre d'assurer leur attractivité dans le temps. La commune de Torsac sera donc maintenue en ZRR.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte que la commune de Torsac soit maintenue en zone de revitalisation rurale.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Catherine BREARD



Emis le 26/08/2024, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le **17 SEP. 2024**  
Affiché le.....